



CONTRAT D'ENGAGEMENT MORAL

L'engagement associatif c'est:

Regrouper des personnes autour d'un même projet, autrement dit, unir des passions, des envies, des plaisirs, mais aussi des efforts, des contraintes pour construire ensemble.

Nous rappelons que nous n'avons aucun salarié dans le club, et chacune des personnes investies, membres du comité, entraîneurs, juges... sont présents juste pour partager une passion, ils ne gagnent rien d'autre que la satisfaction de voir progresser le groupe et de faire de très belles rencontres, de partager un savoir et des envies communes.

En signant à l'association VayresTical, que vous soyez grimpeurs ou parents de grimpeurs, vous intégrez un club associatif.

Vous avez des droits, mais aussi des devoirs.

Signer une licence c'est non seulement grimper mais aussi s'investir dans le club et respecter les autres.

L'équipe dirigeante souhaite, à travers ce contrat d'engagement moral responsabiliser toutes personnes du club, dans son engagement sportif et dans la vie associative du club.

Engagements des entraîneurs, animateurs et les membres du comité directeur:

- Arriver à l'heure, et assurer l'animation du cours inscrit au calendrier.
- Si un cours doit être annulé, prévenir le plus tôt possible l'ensemble des adhérents concernés.
- Veiller au bon déroulement de la séance, faire respecter les règles de sécurité, de savoir vivre, ...
- Favoriser l'esprit d'équipe, apprendre les valeurs du sport, prendre confiance en soi et dépasser ses limites.
- Établir une bonne communication avec les grimpeurs.
- Veiller à ce que chacun des grimpeurs sous sa responsabilité reçoivent le même enseignement, une attention égale et un soutien adapté à ses besoins.
- Initier, perfectionner et rendre le grimpeur autonome en transmettant le maximum de savoir en fonction de la pratique et l'âge du grimpeur.
- S'engager à prévenir les parents si il y a le moindre problème médicale décelé et de comportement.
- Transmettre les différentes informations du fonctionnement et de la vie du club.
- Être moteur et communiquer sur le planning des activités du club et sur le calendrier des compétitions.
- Pour les groupes Espoirs et l'équipe compétition, mise en place d'un calendrier de compétitions personnalisé et évolutif sur toute la saison sportive.
- Le club s'engage auprès des compétiteurs, tout au long de la saison, à prendre en charge au minimum trois compétitions dans chacune des disciplines Bloc, Vitesse et Difficulté (niveau France ou Région), à condition de bien effectuer trois compétitions minimum dans sa catégorie et comptant pour le classement club.
Le Championnat de France Poussins Benjamins est lui aussi pris en charge par le club. Cette prise en charge comprend les trajets (essence, péages) du véhicule du club et/ou de l'entraîneur et l'hébergement de l'équipe.

Engagements des adhérents:

Matériels du grimpeur:

- Tenue de sport adaptée à la pratique en bloc, (short, leggings, survêtement, t-shirt, brassière...)
- Avoir sa propre paire de chaussons d'escalade. (Nous rappelons que les chaussons du club sont pour les oublis et les essais occasionnels).
- Avoir une gourde pleine pour l'hydratation pendant l'effort, (plus de bouteille plastique, merci pour la planète).
- Aucun bijou n'est autorisé sur le tapis, (montre, bracelet métallique, collier et boucle d'oreille ...)
- Avoir les cheveux attachés.
- Un baudrier pour les compétiteurs de vitesse et de difficulté.

Attitude du grimpeur:

- Dès mon arrivée je me change rapidement pour être prêt au début de mon cours.
- Je m'engage à être assidu, montrer de la bonne volonté pendant les entraînements et les compétitions.
- Je respecte mes camarades et mes entraîneurs.
- Faire les efforts nécessaires au bon déroulement de la séance d'entraînement ou de la compétition.
- Je respecte le règlement intérieur.
- Je respecte les règles de sécurité et de pratique de mon sport qui sont: je ne cours pas sur le tapis, je ne passe pas sur ou sous un grimpeur, je ne saute pas du haut de la structure volontairement au risque de me blesser ou de blesser autrui, pour les enfants je ne sors pas du tapis sans autorisation de mes entraîneurs.
- Les enfants mineurs ne sont pas autorisés à quitter seuls la salle.
- Les structures « street work-out » à l'extérieur sont strictement interdites pour les enfants sans autorisation des entraîneurs et se fait obligatoirement sous surveillance des parents.

Rôle et engagement des parents si le l'adhérent est mineur:

- Nous faire parvenir au plus vite le certificat médicale avec notification « pratique de l'escalade en compétition », pour la saisie de la licence.
- Avoir pris connaissance de la charte d'assurance, règlement intérieur et des statuts du club.
- Veillez que mon enfant arrive au club avec une tenue de sport, une gourde et les cheveux attachés si besoin.
- Pour les cours des Baby, la présence des parents ou représentant légal est obligatoire.
- Nous signaler toutes absences aux cours. (groupes espoirs et compétition)
- Nous signaler tous problèmes médicaux et blessures, problèmes familiaux qui pourraient modifier le comportement de votre enfant dans le groupe.
- Ne pas nous amener les enfants si maladie contagieuse ou présence de poux.
- Expliquer à vos enfants le principe d'une association et ce qu'est un bénévole.
- Être actif au sein du club: (votre aide est primordiale à la vie du club, et même les petits gestes peuvent être très importants pour nous, comme mettre un j'aime sur les publications du Facebook VayresTical ce qui prend deux minutes et peut nous aider à trouver des partenaires et sponsors. Pour ceux qui ont un peu plus de temps vous pouvez aider en proposant votre aide sur le covoiturage pour les cours, les déplacements, être juge sur les compétitions jeunes, les talents de photographes ou cinéastes sont aussi les bienvenus...)

Pour l'équipe compétition:

Avoir une équipe compétition représente à la fois un investissement humain, un planning et un travail de structure spécifique, mais aussi un coût financier important de la part du club.

Nous avons aussi des obligations auprès de notre partenaire Block-out Bordeaux.

Le compétiteur s'engage donc à :

- Présence obligatoire sur les trois jours d'entraînement du planning club, (sauf contrainte médicale ou cas exceptionnel)
- Respect des horaires pour le début et fin des cours.
- Je m'engage sur deux circuits championnats de France au minimum sous la formule des combinés: Bloc/Vitesse ou Difficulté/Vitesse
- Respecter la règle des trois compétitions officielles dans la formule de mon combiné, Départementaux, Régionaux et France, Coupe de France et Opens portés au calendrier officiel FFME.
- Présence obligatoire aux compétitions importantes désignées par le club et se tenir informé du calendrier compétitions.
- Sur les déplacements et compétitions porter les couleurs du club.

Chez notre partenaire Block-out Bordeaux:

- Port du t-shirt club ou Block-out obligatoire.
- Ne pas encombrer les canapés avec sacs et chaussures... privilégier les casiers et grouper les affaires.
- Ne pas gêner les autres grimpeurs sur place par notre comportement, ils sont prioritaires, nous devons être respectueux et exemplaire face à notre partenaire généreux et de sa clientèle.
- Ne pas crier, chahuter, courir dans l'établissement.
- Véhiculer le meilleur de moi-même pour défendre les couleurs du club.
- Être bienveillant avec la clientèle et l'équipe Block-out Bordeaux.

Fait le

Signature du Licencié,
Si mineur, signature des parents ou représentant légal

Enfant 1

Enfant 2

Enfant 3

